

10028
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

TRAVAUX PREPARATOIRES DU IX° PLAN

Phase - diagnostic

**LES CONDITIONS DE VIE AU
SENEGAL**

FICHE TECHNIQUE N° 22

Octobre 1995

I. CONTEXTE

Depuis l'Indépendance, le PIB croît, en termes réels, au taux moyen annuel de 2,3%. Cette croissance moyenne, inférieure au taux de croissance démographique cache de très fortes variations annuelles, dues notamment à l'évolution de la pluviométrie et de l'environnement économique international. A cela s'ajoutent :

- un déficit chronique de la balance des paiements courant contribuant à la détérioration
- continue des avoirs extérieurs et l'alourdissement du service de la dette intérieure et extérieure.

Face à ces tendances économiques en détérioration continue, les autorités sénégalaises ont opté pour un ajustement planifié en vue de contenir les impacts négatifs et de poser les fondements d'une croissance soutenue et durable :

- une première période allant de 1979 à 1984, caractérisée par l'application de politiques de gestion de la demande globale ;
- une deuxième période coïncidant avec la mise en oeuvre des politiques de relance de la production dans le cadre du programme d'ajustement à moyen et long termes (PAMLT) dont l'échéance était fixée à 1992. L'analyse des données macro-économiques à la fin de cette période fait ressortir les résultats suivants :
 - le produit intérieur brut (PIB) a enregistré, de 1985 à 1991, un taux moyen de croissance annuelle réelle de 2,9%, équivalant au taux de croissance naturelle de la population, portant ainsi le revenu par tête à 216.000 F.CFA (765 dollars) en 1991 (MEFP/DPS) ;
 - la situation des finances publiques est passée d'un déficit de 2,6% du PIB en 1986/1987 à un léger excédent de 0,2% du PIB en 1990/1991 ;
 - le déficit extérieur de la balance courante a été ramené de 10,5% du PIB en 1985 à 4% en 1991 ;
 - la dette publique extérieure du Sénégal s'élève, au 30 Juin 1992, à 880 milliards de francs CFA, soit environ 52% du PIB.

Après une revue de la situation économique du pays, cette note fait ressortir les difficultés ressenties par les population.

II. SITUATION D'ENSEMBLE DE L'ECONOMIE

L'application de programmes de stabilisation et d'ajustement structurel sur la période 1980/1992 a connu deux phases. Entre 1980 et 1984, le Sénégal s'est efforcé de mettre en oeuvre des politiques de compression de la demande interne afin de résorber les déficits

Economique et Financier (PREF) en novembre 1979 a été suivi d'un accord de Facilité Elargie (FEE) conclu avec le FMI (Août 1980), d'un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) soutenu par la Banque Mondiale (décembre 1980) et d'une série de programmes annuels de confirmation appuyés par le FMI. Dans le cadre de ces différents programmes, une série de mesures ont été prises visant l'augmentation des prix des denrées de première nécessité, le relèvement des taux d'imposition, la réduction des dépenses publiques d'entretien et d'investissements publics, l'élimination des subventions aux intrants, etc. Au plan budgétaire, les dépenses publiques sont passées de 23% du PIB au cours de la période 1974/79 à 28% en 1980/83 alors que les recettes publiques n'ont pu suivre le même rythme.

Le déficit des paiements courants s'est aggravé. Les effectifs dans la fonction publique n'ont pu être maîtrisés et la masse salariale a augmenté. L'ajustement structurel a réellement débuté en 1985 avec l'adoption d'un Programme d'Ajustement à Moyen et Long Terme (PAMLT) adopté par le Gouvernement en décembre 1984 et couvrant la période 1985/1992.

Le PAMLT identifie quatre catégories de facteurs à la base de la stagnation de l'économie sénégalaise : une demande intérieure supérieure au PIB, le faible potentiel de croissance du secteur primaire, un système de prix et d'incitations inadéquat, et un secteur public hypertrophié et inefficace.

Les politiques économiques découlant de ce diagnostic ont mis l'accent sur la résorption des déséquilibres macro-économiques, le développement de l'initiative privée pour soutenir la croissance, la correction des distorsions de prix, la stimulation de l'épargne intérieure. Au cours de la période 1985/1992, l'économie sénégalaise a subi des chocs favorables (baisse sensible des cours mondiaux du pétrole, de la facture du riz grâce à la dépréciation du dollar US par rapport au franc CFA). Le Gouvernement, dans le cadre de ses efforts de réduction du niveau de la demande interne et de relance de l'offre, a pris une série de mesures : de nouveaux codes des impôts et d'investissements ont été adoptés, le secteur bancaire a été restructuré après une grave crise, la taille du secteur public a légèrement diminué avec la privatisation ou liquidation de 30 entreprises, les salaires ont été bloqués, le code du travail a été légèrement modifié avec l'introduction d'une mesure de non limitation des contrats à durée déterminée, etc.(1)

D'une manière générale, l'évaluation du PAMLT (1985 - 1992) a montré que des progrès ont été réalisés mais grâce à l'évolution défavorable de facteurs exogènes tels que la pluviométrie et le taux de change du dollar, les performances ont été faibles. Les dérapages constatés en 1989 et 1991 corroborent ce diagnostic. Certaines tendances lourdes négatives continuent de peser sur l'économie sénégalaise (forte dépendance extérieure, faible productivité, forte sensibilité aux aléas climatiques, etc), rendant impossible la réalisation simultanée d'objectifs d'assainissement financier et de croissance sans concours extérieur. Pour éviter une situation d'équilibre sans croissance, il y avait lieu de consolider à court terme l'assainissement financier et de promouvoir une économie dynamique à moyen terme après la restauration d'un environnement institutionnel propice.

En 1992, les opérations financières de l'Etat ont enregistré un déficit proche de 4% du PIB et le déficit du compte courant atteint 3% du PIB. Mais, la faiblesse des recettes a persisté, malgré certains efforts entrepris pour améliorer le recouvrement. Au niveau des dépenses, il y a eu des dépassements importants, notamment en ce qui concerne la masse salariale. D'importants arriérés de paiements intérieurs et extérieurs ont été accumulés. Les dérapages dans la politique financière et dans la mise en place de certaines mesures structurelles en 1992 et durant le premier semestre de 1993, combinés à une détérioration des termes de l'échange, ont conduit à une aggravation de la situation. Le manque de compétitivité

de l'économie a continué à freiner le développement des exportations et de l'industrie ainsi que la diversification de la production. En 1992, le PIB ne s'est accru que de 2,4% en termes réels par suite notamment d'une baisse des productions céréalière, industrielle et phosphatière.

Au plan des échanges, la baisse de la production a aussi entraîné une forte réduction des exportations, notamment pour l'arachide et le coton. L'environnement international déprimé a aussi pesé sur les cours des matières de base, dont le coton, les phosphates et les engrais exportés par le Sénégal. Les recettes tirées des exportations ont diminué de 17 milliards et le déficit de la balance commerciale a franchi le seuil symbolique des 100 milliards (113,1).

Les rumeurs persistantes de la dévaluation ont entraîné une fuite importante de capitaux qui a affecté la balance des paiements. Au total, le solde global de la balance a accusé un déficit, avant financement exceptionnel, de 79,1 milliards contre 43,0 milliards en 1992, ce qui représente 4,5% du PIB.

Les opérations financières de l'Etat ont connu une exécution difficile, en l'absence de concours extérieurs, poursuivant ainsi une tendance amorcée depuis le second semestre de 1992. En effet, dès le premier semestre de 1993, les recettes totales accusaient une baisse de 24,8% par rapport au même semestre de 1992 pour une faible réduction des dépenses ordinaires. Si une telle tendance s'était poursuivie au cours du second semestre de 1993, le besoin de financement aurait atteint plus de 116 milliards au 31 décembre 1993. Dans un tel contexte, des menaces sérieuses pesaient sur le paiement des salaires de la Fonction publique.

C'est devant cette impasse budgétaire que le Plan d'urgence a été élaboré par les autorités. Son principal objectif de ce Plan était d'enrayer la dérive du déficit public en la faisant passer de 116 milliards (déficit tendanciel) à 65 milliards. Le Plan d'urgence, dont l'une des mesures d'ordre structurel s'appliquait à la baisse de la masse salariale, visait une réduction considérable du déficit budgétaire dès la fin 1993 et un remboursement progressif des arriérés intérieurs et extérieurs en partie, afin d'améliorer le taux d'autofinancement des entreprises et de favoriser la création d'emplois.

Ces mesures internes ont permis de limiter le déficit budgétaire (dons non compris) à 4% du PIB en 1993 et celui du compte courant extérieur (transferts sans contrepartie publics non compris) à 9,9% du PIB. Mais la croissance a enregistré une baisse de 2,1% en termes réels. Bien que ces mesures aient contribué à réduire ces déficits et par conséquent, les besoins de financement, elles n'ont pas permis d'assurer le retour immédiat à la viabilité financière, de rétablir la compétitivité de l'économie et d'assurer une croissance économique soutenue. (2)

Dans ce contexte difficile marquée par une forte baisse du revenu par tête et par la détérioration de la qualité des services des secteurs sociaux et des infrastructures, qu'est intervenue la dévaluation. L'enquête sénégalaise sur les priorités réalisée par la Direction de la Prévision et de la Statistique, a permis d'apprécier la condition de vie des dernières années.

III. LA PAUVRETE AU SENEGAL

Les résultats de l'enquête sur les priorités (ESP) font apparaître des indications importantes, relatives à la pauvreté au Sénégal.

Au Sénégal 30%, des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, si celui-ci est défini comme étant la dépense nécessaire à l'acquisition de 2400 calories par jour et par personne dans le ménage. Suivant cet indicateur 75% des ménages pauvres sont localisés en milieu rural et 58% des ménages ruraux sont pauvres.

Les mécanismes générateurs de pauvreté agissent surtout au niveau communautaire en milieu rural tandis qu'en milieu urbain, ils interviennent beaucoup plus au niveau des individus, des familles et des ménages. La pauvreté urbaine exprime une vulnérabilité, qui semble le plus souvent transitoire et donc réversible à plus ou moins brève échéance, alors que la pauvreté rurale semble chronique et plus "structurelle".

Le seuil de pauvreté, défini cette fois-ci en termes de dépenses alimentaires, est évalué en 1992 à 3.324 F cfa par habitant et par mois pour le Sénégal alors que la dépense moyenne des personnes pauvres se situe à 2.247 F cfa, soit de 32 % au moins du minimum jugé vital pour la satisfaction des besoins en calories.

Tab. 1 Seuils de pauvreté en 1992 FCFA/Habitant/mois			
ZONES	Seuil pauvreté	Dépenses moyennes	Dépenses moyennes pauvres
Dakar	5.610	16.094	4.825
Autres villes	3.971	10.335	3.348
Zones rurales	2.651	4.154	1.845
Sénégal	3.324	8.017	2.247

Sources : Sénégal Evaluation des conditions de vie-Banque Mondiale Avril 1994.

III.a La pauvreté en milieu rural

La pauvreté en milieu rural est souvent synonyme de faible revenu monétaire, baisse du niveau de l'autoconsommation, difficultés d'accès au crédit et faible couverture des services sociaux. Le revenu annuel moyen par ménage est 3,5 fois inférieur à celui enregistré en milieu urbain. Les difficultés d'accès au crédit rural et le manque d'encadrement réduisent les paysans à des formes de production de subsistance qui ne permettent pas de dégager le surplus nécessaire pour l'accumulation locale.

Les sources de revenu monétaire des couches pauvres dans les zones rurales proviennent principalement des activités non agricoles et des transferts. Dans les régions

marquées surtout par des années de sécheresse, la baisse de revenus s'est traduite par la baisse de consommation alimentaire des ménages et le recours à d'autres produits de substitution moins riches.

III.b La pauvreté en milieu urbain

En milieu urbain, les indicateurs de pauvreté les plus pertinents se rapportent à l'accès aux services urbains, l'accès à la propriété foncière et la possibilité pour les couches les plus vulnérables de trouver un système de solidarité et d'appui. En 1991, le niveau d'accès aux services de base est resté faible avec seulement 33% de ménages branchés aux réseaux d'adduction d'eau, 58% qui utilisent l'électricité et 52 % des ménages qui occupent des logements qui ne leur appartiennent pas.

Cette approche peut encore être renforcée par le niveau de revenu dans la mesure où l'autoconsommation est faible en milieu urbain. En effet, les données de l'ESP indiquent que 40% de la population urbaine disposent d'un revenu annuel monétaire moyen en dessous de 655.000 F CFA.

III.c Répartition des pauvres (cf. tableau 2)

La répartition des ménages concernés par la pauvreté à travers le pays laisse apparaître un contraste entre les villes (moins de 17%) et les zones rurales (plus de 40%) et cache de très fortes disparités entre régions. Six des dix régions affichent des taux au dessus de la moyenne nationale. Ce sont Ziguinchor (38%), Tambacounda (40%), Kaolack (40%), Louga (40%), Fatick (44%) et Kolda (53%). L'analyse par département administratif fait apparaître une variance encore plus forte de l'incidence de la pauvreté, avec Kédougou (80%) et Mbacké (6,5%) comme extrêmes.

La ville de Dakar concentre à elle seule, plus de 50% des pauvres en milieu urbain. Le faible niveau de revenu et le chômage des jeunes, dans cette région, ont aggravé l'environnement et le cadre de vie des "quartiers névralgiques" (Guédiawaye, Dalifort, Malika, etc) où les conditions de logement sont de plus en plus précaires (absence d'électricité, d'eau et d'hygiène). Cette situation a créé un terrain propice à la propagation du banditisme et de la délinquance de jeunes.

Tableau 2

Indicateurs de pauvreté, 1992					
	Incidence de la pauvreté	Nombre de pauvres	Gini	Indice de l'écart de pauvreté	Dépenses moyennes pauvres
Dakar	16,42%	276.552	47,4%	3,1%	0,87%
Autres villes	16,29%	251.782	40,9%	3,9%	1,40%
Zones rurales	40,44%	1.875.503	42,0%	16,4%	9,10%
Sénégal	33,40% (29%)	2.404.800	(52,1%)	13,9%	7,70%

Source : SENEGAL Evaluation des conditions de vie - Banque Mondiale Avril 1994.

Tableau 3 : Incidence de la pauvreté des ménages et individus par région

Régions	Ménages pauvres	Individus pauvres	Ratio ménages	Ratio de pauvreté individus	Nombre total de ménages
Dakar	22695	277320	12,5%	18,4%	181959
Saint-Louis	10270	123137	13,2%	17,1%	77666
Diourbel	13732	152290	19,1%	23,9%	71743
Thiès	22433	247535	20,9%	23,7%	107263
Ziguinchor	17712	164383	37,8%	41,1%	46913
Tamba	16296	170126	38,9%	45,6%	41913
Kaolack	35564	379890	40,1%	45,4%	88675
Louga	21264	219885	40,4%	46,7%	52677
Fatick	23902	261405	43,9%	51,2%	54461
Kolda	31892	306826	52,6%	57,8%	60692
Mbacké	1806	20000	6,5%	8,7%	27754
Kédougou	4400	44948	80,4%	86,8%	5475
SENEGAL	215760	2302796	27,5%	32,7%	783962

Source : SENEGAL Evaluation des conditions de vie - Banque Mondiale Avril 1994

III. d Typologie des pauvres

Les différentes analyses des résultats de l'ESP suggèrent une typologie des pauvres selon des groupes qui ne sont pas mutuellement exclusifs, mais qui permettent, en revanche, de cerner exhaustivement la pauvreté. Un premier clivage apparaît nettement entre la ville et la campagne. En ville, la pauvreté est le lot de ménages de grande taille (12 personnes contre 7.7 pour les non pauvres à Dakar) dont le chef est faiblement éduqué, exerce une activité peu ou pas mécanisée et perçoit des revenus incertains (seuls 24% des revenus des pauvres à Dakar et 13% dans les autres villes sont salariaux). Quant à la structure des dépenses d'un ménage pauvre, elle est dominée par les produits alimentaires (70%, dont plus de 50% pour le riz, le sucre et l'huile) . Les dépenses de santé comptent pour plus de 17% et l'éducation intervient pour seulement 2%. La pauvreté rurale sénégalaise se singularise par le fait qu'elle n'épouse pas exactement la carte des conditions agro-écologiques.

D'une façon générale, la pauvreté touche d'abord les enfants, ensuite les ménages dont le chef est au chômage, les "opérateurs" du secteur informel, les femmes et les jeunes en quête d'emploi. La manifestation la plus connue de cette pauvreté est bien sûr la malnutrition des enfants. Les résultats de l'ESP montrent une forte prévalence de retard de croissance (29%) et d'insuffisance pondérale (22%).

IV. LA SITUATION DES SECTEURS SOCIAUX

Le système social comprend des structures dont la finalité est la satisfaction de la demande sociale émanant des populations. Lorsque le système fonctionne sur la base de principes démocratiques, tels que la possibilité donnée à tout individu d'accéder à certains services, il ya dysfonctionnement là où l'accès n'est pas garanti pour telle ou telle raison. C'est le cas dans le domaine de l'Education, de la Santé et du Logement où l'insatisfaction de la demande sociale s'exprime à travers l'impossibilité des structures concernées à prendre en charge les problèmes des populations.

IV.a .L'éducation

Le Sénégal fait partie des pays les plus faiblement scolarisés, avec un taux de scolarisation de 56% . Les plus faibles taux sont enregistrés dans les régions de tambacounda et de kolda. L'effectif des élèves de l'enseignement élémentaire est passé de 611.000 élèves en 1986/87 à 738.500 en 1992/93. Par ailleurs, de nombreux indicateurs montrent que la qualité de l'enseignement n'est pas satisfaisante et la formation inadaptée aux réalités et besoins du pays.

Le secteur de l'éducation est dans un état de crise qui se manifeste sous de multiples formes.

Le taux d'abandon dans l'enseignement élémentaire est de 20% et 40% seulement des élèves obtiennent un diplôme de fin d'études. L'insuffisance de manuels à tous les niveaux et dans toutes les disciplines, ainsi que l'insuffisance de mobilier et de salles de classe, entraînent des effectifs pléthoriques, l'inadéquation des programmes et du contenu de l'enseignement et des forts taux de déperdition.

En ce qui concerne l'analphabétisme, il est considérable chez les adultes. Le taux d'alphabétisation général en 1992 chez les adultes (de 15 ans et plus) est de 40 % pour l'ensemble de la population. Chez les femmes il est de 26 %. Les programmes d'alphabétisation

restent de faible ampleur, sans rapport avec leur intérêt en tant qu'investissement humain et les exigences même d'une politique conséquente de développement humain. Il existe une faible coordination entre les différents ministères intervenant dans le secteur.

Les problèmes rencontrés dans ce secteur formel sont exacerbés par le fait que les pouvoirs publics n'ont pas la capacité suffisante pour assurer un rythme de construction d'infrastructures scolaires et de recrutement d'enseignants surtout au niveau de l'élémentaire et du secondaire pour satisfaire la demande sociale alors que les initiatives privées qui cherchent à prendre le relais ne bénéficient pas d'un environnement juridique et financier propice à leur épanouissement

Le budget de fonctionnement de l'enseignement élémentaire par élève en francs constants de 1976/77 a baissé de 5,5% par an au cours de la période du PAMLT, celui de l'enseignement moyen et secondaire baisse de 6,8% par an au cours de la même période ; le budget de l'université connaît une hausse relative de 1,7% par an pendant cette période.

Dans l'ensemble, le nombre de classes dans l'enseignement moyen et secondaire général augmente de 32% dans la période 1969/70 à 1978/79, de 42,8% de 1978/79 à 1984/85 et de 36,0% de 1984/85 à 1989/90.

Parallèlement, le nombre d'élèves par enseignant dans l'enseignement public moyen et secondaire général baisse de -2,1% (-0,4% en variation annuelle) de 1978/79 à 1984/85, alors qu'il augmente de 11,1% (2,1% en variation annuelle) de 1984/85 à 1989/90.

Tableau 4 : Modification des effectifs/classe/1983

	83/84	88/89	Modification %
Dakar	63	70	11,4
Ziguinchor	53	58	9,2
Diourbel	56	62	10,2
Saint-Louis	45	50	10,1
Tambacounda	41	42	2,2
Kaolack	56	58	3,3
Thiès	56	65	16,4
Louga	48	57	18,1
Fatick	51	53	3,6
Kolda	47	46	-2,8
TOTAL	54	59	10,0

Source : Ministère de l'Education Nationale, Actions d'Enseignement et de Formation.

Dans l'enseignement général et technique privé, ce ratio est de -14,1% pour la période 1978/79 à 1984/85 et de -14,9% de 1984/85 à 1989/90. La baisse de ce ratio à partir de 1984/85 dans l'enseignement privé a vraisemblablement une relation avec sa forte augmentation dans l'enseignement public pour la même période.

Il y a une différence dans les estimations fournies dans le tableau de bord de la situation sociale au Sénégal et celle du Ministère de l'Education pour le taux brut de scolarisation de l'enseignement moyen et secondaire général, en raison des hypothèses différentes relatives au taux de croissance de la population de 13 à 19 ans.

Le taux brut de scolarisation d'après les estimations du tableau de bord augmente de 1,0% avant l'ajustement et de 2,9% par an au cours du PREF, il diminue cependant de 0,5% pendant le PAMLT.

Ces taux sont en deçà de la croissance de la population de 13 à 19 ans. Ce qui correspond à une sous scolarisation et à une insuffisante satisfaction de la demande pour cette tranche d'âge, due en partie à des causes objectives : baisse de la capacité d'accueil de la population scolaire correspondant à ce groupe d'âge et sous équipement scolaire caractéristique pour certaines régions (Tambacounda, etc). Entre 1983/1984 et 1988/1989 la modification des effectifs/classe s'est fortement dégagée pour certaines régions comme l'indique le tableau suivant :

Le déficit en structures explique en partie la faiblesse du taux net de scolarisation qui est de 48,2% d'après les données de l'ESP (1991, 73). Le taux net de scolarisation est le rapport de l'effectif des élèves âgés de 7 à 12 ans dans l'enseignement élémentaire à l'effectif de la population âgée de 7 à 12 ans.

En somme, les équipements sont parfois sous-utilisés, dans le secteur de l'Education lorsqu'elles sont confrontées à des charges de fonctionnement que l'Etat ne peut pas assumer.

D'autres initiatives se manifestent rarement pour pallier cette carence de l'Etat. C'est une rigidité qui ne facilite pas la pleine utilisation des capacités existantes.

De même, si les structures scolaires sont encore insuffisantes, la perception que certains parents continuent de développer en milieu rural sur la scolarité prolongée des filles et l'utilisation des garçons dans les travaux de production est une source de rigidité dans la fréquentation de l'école par les jeunes issus des milieux ruraux.

Tableau 5 : Dépenses annuelles d'éducation par élève et selon le niveau de dépenses totales par habitant, par ménage

	Moyenne/Elève	Nombre de ménages
Moins de 1000	2160.2	10122
1000 à 1999	2369.4	19399
2000 à 2999	2593.7	24883
3000 à 3999	2981.5	23769
4000 à 4999	3839.5	25411
5000 à 5999	3991.1	26246
6000 à 7499	5877.7	30297
7500 à 9999	7657.5	42094
10000 à 14999	11020.9	42640
15000 à 19999	17055.4	23624
20000 à 24999	28057.0	13113
25000 ou +	50371.3	30048

Source : EPS/DPS 1992

IV. b La Santé

Le Sénégal est aujourd'hui un des pays du monde où la mortalité infantile est encore élevée: 81‰. La tranche d'âge en dessous de 5 ans est la plus vulnérable en raison de mauvaises conditions de sevrage et l'analphabétisme des mères.

Pour les infrastructures, en 1991, on compte en moyenne un centre de santé pour 145.000 habitants; une case de santé pour 1.500 habitants. En matière d'encadrement alors que les normes de l'OMS sont de 1 médecin pour 10.000 habitants, une sage femme pour 5.000 femmes en âge de procréer et un infirmier pour 5.000 habitants, la situation du Sénégal est respectivement de 1 médecin pour 20.000 habitants, une sage femme pour 14.000 femmes et 1 infirmier pour 3.000 habitants.

L'efficacité et la qualité des services de santé publique se sont nettement détériorées ces dernières années en raison de la baisse des ressources affectées à ce secteur.

Les dépenses de fonctionnement du budget de la Santé en francs constants de 1976/77 diminuent de 0,1% par an avant les politiques d'ajustement, de 0,9% par an au cours du PREF et de 0,2% par an au cours du PAMLT. En 1989/90, le budget de la Santé connaît une hausse relative de 4.4% par rapport à l'année 1988/89.

Si l'on considère la part du budget de fonctionnement de la Santé dans le budget général, on observe là aussi une hausse relative de 5,3% pour l'année 1989/90 par rapport à l'année

précédente. Les dépenses de fonctionnement du budget de la Santé par habitant, malgré une légère hausse de 1,5% en 1989/90, atteignent leurs niveaux les plus bas en 1988/89 et 1989/90 sur toute la période couvrant le PREF et le PAMLT. La part du budget de la Santé dans le budget de fonctionnement National est en dessous de la norme de 9% préconisée par l'OMS.

En termes de réalisations, si le nombre d'hôpitaux pour un million d'habitants augmente de 2,0% avant les politiques d'ajustement et au cours du PREF, il baisse en revanche de 1,5% par an au cours du PAMLT. Une légère hausse est enregistrée en 1990 où l'on obtient un ratio de 2,3 hôpitaux pour un million d'habitants, soit une hausse de 0,4% par rapport à 1988, ce qui correspond à un ratio de 441.400 habitants par hôpital, là où la norme proposée par l'OMS est de 180.000 habitants par hôpital.

On observe à quelques différences près, les mêmes tendances pour le nombre de centre de santé pour un million d'habitants, avec une baisse de 1,9% avant les politiques d'ajustement, une augmentation de 2,2% par an pendant le PREF et une baisse de 2,3% par an de ce ratio pendant le PAMLT.

De 1988 à 1990, ce ratio baisse de 3,3% ce qui donne pour cet indicateur un niveau inférieur par rapport à celui de 1970. Pour l'année 1990, on a un ratio de 156.300 habitants par centre de santé ; on est assez loin de la norme proposée par l'OMS qui est de 50.000 habitants par centre de santé.

Au total, la baisse de la couverture sanitaire est caractéristique de la période du PAMLT. Cette situation émane de la baisse relative de la part du budget de la Santé dans le budget général. Elle donne lieu à une restriction de l'offre qui témoigne de l'insatisfaction de la demande sociale adressée par les populations en matière de Santé.

En raison de la faiblesse de la couverture, une plus grande libéralisation du secteur doit être engagée avec rigueur tout en ce qui concerne les centres de soins que les pharmacies.

Tableau 6 : Indicateur de mortalité en 1990

INDICATEURS	PAYS ET REGIONS						
	SENEGAL	COTE D'IVOIRE	NIGERIA	BENIN	GHANA	AFRIQUE DE L'OUEST	AFRIQUE
Espérance de vie	49	54	53	48	56	51	54
Taux de mortalité	16	13	14	18	12	15	13
Taux de mortalité infantile	80	88	96	85	81	102	94
Taux de mortalité maternelle	530	n.d	1500	1680	1070	760	630

Source : Charbit et Ndiaye (1994 :10)

Tableau 7 : Dépenses pour les médicaments par rapport aux dépenses pour les visites médicales, selon le groupe de dépenses

Quantité de consommation	Dakar		Autres ville		Zones	
Médicaments(1)						
1 = plus faibles	298		273		53	
2	416		261		98	
3	561		485		197	
4	915		603		198	
5 = plus élevés	1716		1002		402	
MOYENNE			525		190	
Visites (2)						
		=(1)(2)		=(1)(2)		=(1)(2)
1 = plus faibles	74	4	35	7.8	18	2.9
2	89	4.6	25	10.4	17	5.0
3	118	4.7	72	6.7	19	10.3
4	210	4.3	74	8.1	25	7.9
5	724	2.3	266	3.7	41	9.8
MOYENNE	243	3.2	94	5.6	24	7.9

Source : Tiré des données de l'EP, 1992.

Tableau 8 : Sénégal : Indicateurs de santé choisis, 1979 à 1990

INDICATEUR	1979	1985	1989	1990
Vaccinations				
Rougeole	41,2%	49,2%	61,1%	63,5%
Tétanos	6,1%	12,1%	28,9%	33,9%
Tuberculose	64%	67,11%	82,8%	85%
Coqueluche	3,5%	7,4%	20,3%	24,1%
Mortalité infantine 50-4 ans/1000				
Milieu Urbain- St-Louis	155,9	123,1	68,9	n.a
Milieu rural- Niakhar	n.a	353.0	185.0	178.0
Milieu rural- Ngayoheme	280.1	334.0	178.0	174.0
Hopitaux				
Nombre	12	16	16	17
Personnes/unité	460,829	408,163	444,444	440,529
Lits d'hôpital				
Nombre	4,311	4,813	4,516	4,680
Personnes/unité	1,283	1,357	1,575	1,600
Médecins				
Nombre	413	395	407	407
Personne/unité	13,398	16,533	17,472	18,437
Centres de santé				
Nombre	35	47	47	48
Personnes/unité	157,999	138,949	151,300	156,300
Postes de santé				
Nombre	471	580	659	665
Personnes/Unité	11,741	11,26à	10,791	11,262
Cases de santé				
Nombre	626	1,301	1,490	1,665
Personnes/Unité	8,834	5,020	4,773	4,498

Source : Tableau de bord annuel de la situation économique du Sénégal. (DP/MEFP)

* Les chiffres relatifs aux vaccinations et à la mortalité infantile figurant dans la colonne 1989 sont en fait les chiffres pour 1988.

IV. c. L'emploi

L'emploi dans le secteur moderne a évolué de façon continue jusqu'en 1991. Le taux de croissance d'emploi s'est ralenti surtout à partir de 1980. L'effectif est passé de 88.000 actifs en 1960 à 204.000 en 1991 (la fonction publique représente 31 %). Pendant que le secteur moderne accuse des faibles taux de croissance le secteur informel enregistre un taux de croissance annuel de 4,3 % entre 1980 et 1991. L'emploi total du secteur informel est estimé en 1991 à 638.000 emplois dont 45 % sont dans la région de Dakar¹. La part du nombre d'actifs dans la population active est passé de 18 % en 1980 à 24,4 % en 1991. En 1991 près de un actif de la région de Dakar est employé par le secteur informel. Le secteur informel a développé une forme d'économie "populaire" à travers des activités d'intermédiation et de services pour les besoins de la population. Sa capacité de mobilisation d'emploi paraît plus importante que celle du secteur moderne qui crée moins de 5.000 emplois par an.² La maturation progressive de certaines entreprises peut créer une dynamique du secteur informel dans son ensemble. Cela implique une réorientation du secteur vers des filières productives au lieu des activités de commerce. Mais cela suppose aussi une approche transversale des créneaux de production et une intégration progressive au secteur moderne à travers la sous-traitance (Bourse de Sous-traitance interne au marché local) et l'élévation du niveau de qualification des ouvriers.³

L'amélioration du fonctionnement du marché du travail apparaît comme l'une des principales conditions de l'ajustement au Sénégal. La grande rigidité de ce marché, le niveau élevé des salaires et la faible productivité faisaient obstacle à l'investissement et à la création d'emplois.

¹Source : Direction de l'Aménagement du Territoire : "emploi et secteur informel" PNUD SEN/87/011 Janvier 1993

²Source : Buletin conjoncturel du Ministère du Plan Direction de la Statistique.

³Certains pays comme la Tunisie ont réussi à des formes de rapprochement de deux secteurs à travers de contrats de sous-traitance et de formation.

Tableau 9 : Sénégal - Composition de la main d'oeuvre active

Occupation (EP)	en %
Agriculture	65,27
Commerce	13,80
Service public	9,57
Mécanique	2,34
Transports	2,12
Travaux publics	1,98
Bois	1,43
Aliments	1,27
Textile	0,64
Non-défini	0,59
Construction	0,24
Banque	0,17
Produits chimiques	0,15
ONG/politique	0,12
Diplomatie	0,11
Industries Extractives	0,07
Imprimerie	0,07
Boissons et tabac	0,05

Tableau 10 : Dakar : Croissance du secteur informel

	1975	1991	Changement %
Nombre d'entreprises :			
Production	5,456	14,978	174,5
Services	1,226	3,730	204,2
Artisanat	1,065	1,997	87,5
Total	7,747	20,705	167,3
Nombre d'employés :			
Production	17,267	32,033	85,5
Services	3,988	9,326	133,0
Artisanat	2,388	4,333	81,4
Total	23,643	45,692	93,3
Nombre d'employés :			
Production	3,16	2,14	
Services	3,25	2,50	
Artisanat	2,24	2,17	
Moyenne pondérée*	3,05	2,21	

* Pondérée par le nombre d'entreprises dans chaque catégorie.

Sources : Pour 1991, Direction du Commerce, Recensement National de l'Artisanat.

Pour 1975, Ministère des Finances et Affaires Economiques, Direction de la Statistique. Enquête sur les structures et l'Exploitation de l'Artisanat en Milieu Urbain 1973-77. Juin 1977 (cité dans Lubell, 1990).

d. Eau potable, hygiène et assainissement

L'ampleur de l'exode rural, consécutive principalement à la baisse de revenu des paysans et à la dégradation des milieux naturels a provoqué une urbanisation mal contrôlée et faiblement gérée. Les villes font alors face à des problèmes aigus de gestion qui se manifestent principalement dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'habitat.

En matière d'assainissement, environ deux tiers des ménages ruraux ne disposent d'aucun système d'assainissement contre seulement 15 % pour les ménages urbains. Le secteur d'assainissement n'a pas bénéficié d'investissements consistants par l'Etat dans les zones rurales et urbaines. Seules cinq villes disposent de système d'égouts d'évacuation des eaux usées, avec des taux de branchement compris entre 2 et 36 % (Dakar). A cela s'ajoute l'absence d'un système généralisé de collecte et de conditionnement des ordures ménagères aggravant la dégradation de l'environnement général et du cadre de vie des populations.

En ce qui concerne l'eau potable, selon le recensement 1988 83 % des ménages urbains ont accès à l'eau potable et 26 % dans les zones rurales. Dans le milieu urbain le taux de branchement individuel concerne seulement un peu plus du tiers des ménages. Les autres ménages s'approvisionnent au système de bornes-fontaines et des puits (17 % des ménages). Dans le milieu rural, trois régions accusent un déficit d'équipement avec des taux d'accès à l'eau potable qui ne dépassent pas les 30 %. Il s'agit de Kolda (17 %), Tambacounda (25 %) et Ziguinchor (30 %). Cette situation a des implications sur la santé des populations en particulier les enfants et les mères qui sont les plus vulnérables à la qualité de l'eau.

IV.d. l'habitat

Les dysfonctionnements du système social se manifestent aussi dans l'insatisfaction de la demande en logements. A cet égard, le tableau de bord donne des indications sur le rapport entre les nouveaux logements construits par les promoteurs publics et parapublics et la progression des ménages dans la zone urbaine.

Cet indicateur est mesuré par le nombre de logements pour 100 ménages. Ce ratio est de 10,6 par an avant l'ajustement ; il a chuté à 2,1 après. En 1990, les promoteurs publics et parapublics n'ont réalisé que 0,5 logements pour 100 ménages supplémentaires.

V. IMPACTS ET LIMITES DES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

L'accès des populations aux services est fonction du degré de couverture géographique des infrastructures et des mécanismes mise en place pour en bénéficier.

La qualité de ceux-ci est également en rapport avec les conditions de fonctionnement des infrastructures et des coûts supportés par les usagers.

L'équilibre mérite donc d'être recherché entre une démocratisation de l'accès et la qualité de services

Jusqu'ici les réponses apportées répondent aux manifestations les plus visibles de dégradation du cadre de vie. Toutes les actions entreprises n'ont pas réussi à renverser la tendance de dégradation de la qualité des services sociaux, mettant en péril le tissu de solidarité collective et obligeant les populations au recours à des stratégies de survie à travers des filières informelles qui échappent à tout contrôle. Des expériences comme la DIRE et l'AGETIP semblent avoir répondu à une préoccupation de création d'emplois temporaires et non salariés surtout en milieu urbain, mais n'ont pas l'envergure qu'il faut pour s'imposer comme modèle de programme à généraliser au niveau national. Les réponses sectorielles (PDRH 1 et 2) ne sont nullement suivies par des programmes de grande envergure pour relancer la croissance des activités agricoles et du secteur secondaire. Le secteur bancaire et financier continue à fonctionner en marge de la sphère réelle, par prudence et manque d'ancrage dans le monde paysan et le secteur informel.

Les populations du monde rural continue de dépendre dans une large mesure des revenus agricoles provenant surtout des cultures pluviales de même les expériences en matière de crédit agricole n'ont pas été validées. Les infrastructures d'appui à la production sont insuffisantes dans le milieu rural.

La problématique de lutte contre la malnutrition est limitée du fait qu'elle n'est appliquée aujourd'hui que dans quelques régions et à des groupes cibles bien précis. Même si le ciblage des groupes les plus vulnérables reste un élément important dans toute approche de lutte contre la malnutrition la notion de famille qui est la cellule de base d'organisation sociale et productive est un élément important dans la problématique.

VI. IMPACT DE LA DEVALUATION DU FCFA

Les mesures de réforme adoptées par le gouvernement sénégalais avec le soutien des partenaires extérieurs dont la dévaluation de janvier 1994 fait partie intégrante, vise à favoriser une croissance économique durable et à contribuer ainsi à la résorption de la pauvreté. La dévaluation a permis de rétablir la compétitivité de l'économie sur les marchés extérieurs, mais, elle doit être soutenue par un certain nombre de mesures structurelles destinées à améliorer le système fiscal et à rationaliser les dépenses publiques.

A priori, les cultivateurs d'arachides, qu'ils soient riches ou pauvres, et à un moindre degré, les producteurs d'autres cultures semblent majoritairement soit avoir profité de la dévaluation, soit avoir été protégés de ses répercussions les plus sévères, tandis que les habitants des villes en ont souffert, au moins dans un premier temps.

Les revenus du secteur primaire, et notamment les revenus agricoles ont le plus profité de la dévaluation et des mesures complémentaires. Le revenu monétaire net des agriculteurs devrait avoir augmenté dans tous les secteurs ou les augmentations de prix à la production n'ont pas été absorbées par l'augmentation du prix des intrants.

L'évolution des salaires du secteur formel a été modérée depuis la dévaluation. Il n'y a pas d'informations sur l'évolution des revenus des activités non agricoles après la dévaluation. On peut penser que les recettes des activités associées au tourisme ont augmenté de façon considérable. En ce qui concerne l'artisanat et le commerce, les importateurs et ceux qui utilisent les importations comme intrants sont probablement ceux dont la rentabilité fut la plus touchée à court terme.

Un effet escompté de la dévaluation est de stimuler les exportations et la substitution de biens produits localement aux biens importés. Néanmoins, dans l'économie sénégalaise, ou des institutions de stabilisation ne permettent pas une transmission complète des cours mondiaux aux prix de production, l'ajustement de l'offre est parfois réduit. La liquidation de la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix de même la révision voire la suppression d'un certain nombre de conventions devraient améliorer cette situation.

Concernant l'impact de la dévaluation sur les conditions de vie des ménages, les observations suivantes ont été notées :

- le niveau de vie des groupes urbains s'est sensiblement détérioré contrairement à celui des groupes ruraux dont les produits ont tous fortement progressé depuis 1994 ;
- les estimations ne font pas ressortir de différences significatives entre les pauvres et les non pauvres dans les groupes urbains ;
- le revenu réel des paysans semble moins touché dans les zones rurales.

Dans la mesure où l'on prend en compte l'impact de la dévaluation sur le comportement des ménages, tout en utilisant comme prix de référence celui de l'arachide après dévaluation, l'on peut considérer que l'impact de la dévaluation a été positif dans les zones rurales. Il est peu probable que la hausse des prix des "intrants" agricoles ait contrarié cet effet positif. De plus, le rôle important de l'autoconsommation a protégé les ménages ruraux de l'augmentation des prix à la consommation.

Dans la mesure où les populations des régions rurales tirent leurs revenus de la culture des arachides et ont un niveau d'autoconsommation assez élevé, ils sont soit moins affectés par la dévaluation. Les producteurs de riz et de coton sont les plus vulnérables dans les régions agricoles, dans la mesure où ils bénéficient moins de l'autoconsommation, et n'ont pas pu profiter d'une hausse du prix au producteur aussi importante que celle des arachides.

Les salariés et les indépendants non exportateurs, surtout dans les villes, sont les plus vulnérables aux effets négatifs de la dévaluation. Leurs revenus n'ont pas suffisamment augmenté pour compenser l'augmentation des prix à la consommation. Cette évolution répond au souci du maintien des avantages comparatifs révélés par l'évaluation. La baisse des coûts salariaux en termes de devises et la recherche d'une grande flexibilité sur le marché du travail sont des facteurs d'incitation à l'investissement.

ANNEXES : STATISTIQUES

Tableau 11

**Fraction des ménages qui dépensent moins de 6.000 F.CFA par mois,
par habitant (%), par zone agro-climatique et selon le niveau d'instruction**

	Secondaire 2è cycle	Secondaire 1er cycle	Primaire	Non- scolarisé
<u>Zones urbaines</u>				
Dakar	1.9	2.8	4.8	11.4
Pikine-Rufisque	5.9	9.0	14.3	23.9
Autres villes	0	10.1	17.0	27.7
<u>Zones rurales</u>				
Thiès	0*	70.6	63.1	70.1
Louga	0*	0*	0*	77.4
Diourbel	-.**	42.8*	84.4	58.3
Sine	0*	28.8*	85.9	90.0
Zone irriguée	0*	0*	38.5	52.9
Haute Casamance	37.1*	71.3*	88.7	89.0
Zone aride	0*	39.2*	59.3	62.8
Basse Casamance	18.5*	50.5	83.9	87.2
Saloum	37.8*	68.9*	67.9	84.2

Source : Sénégal : Evaluation des conditions de vie, Banque Mondiale

Note : *: Observations insuffisantes

** : Ne s'applique pas.

**Tableau 12 : Dépenses annuelle d'éducation en F.CFA,
par élève, selon le niveau de pauvreté**

	Moyenne/Elève	Ménages
DAKAR	24.208	107.451
Pauvres	27.014	93.732
Non-pauvres	5.033	13.729
AUTRES VILLES	7.604	91.801
Pauvres	8.370	78.297
Non-pauvres	3.159	13.505
ZONES RURALES	3.213	112.393
Pauvres	3.700	78.071
Non-pauvres	2.465	44.323

EP 1992.

TABLEAU N° 13 : Indicateurs sociaux régionaux

Région	Vaccination (0-1)		Dépenses moyennes de soins de santé privé/personne/an	Dépenses réelles de soins de santé publique par habitant	Milliers personnes / poste de santé	Milliers personnes par case de santé	Accès à l'eau potable (1988)	Taux brut de scolarisation primaire	Elèves/ classe (1988)	Malnutrition (6-59 mois)			
	Rougeole	DCT 3								Malnutrition sévère (%)		Malnutrition aiguë (%)	
	%	%							H	F	H	F	
DAKAR	68	71	8,961	705	19	4	91%	95%	70	H	F	H	F
ZIGUINCHOR	77	80	4,087	1,158	6	8	30%	104%	58	26.1	28.0	6.8	5.3
DOURBEL	64	62	4,496	714	13	6	86%	27%	62	26.1	20.7	8.4	1.1
SAINT-LOUIS	47	49	3,065	1,105	6	2	77%	50%	50	46.4	48.4	5.2	1.7
TAMBA	35	23	2,957	797	6	2	25%	35%	42	28.0	27.7	10.4	10.7
KAOLACK	58	56	3,418	660	13	20	87%	38%	58	30.3	40.9	8.6	1.1
THIES	63	69	3,587	792	13	18	88%	59%	65	37.6	27.2	2.0	2.6
LOUGA	56	56	2,699	753	8	2	85%	31%	57	28.8	17.8	3.1	1.4
FATICK	63	54	2,596	500	9	4	85%	49%	53	37.7	24.3	11.9	12.4
KOLDA	43	50	2,403	312	12		17%	42%	46	19.2	16.1	8.0	4.8
MILIEU RURAL								38%	59	28.8	40.0	3.0	3.9
MILIEU URBAIN								plus de 90%		35.1	32.1	6.5	4.1
SENEGAL								58%		23.0	21.8	6.4	5.1
										30.2	28.0	6.5	4.5

Source : SENEGAL : Evaluation des conditions de vie. Banque Mondiale, Avril 1994

BIBLIOGRAPHIE

- 1. Evaluation des Politiques Macro-économiques avant et après la dévaluation
(Abdoulaye DIAGNE USAID DAKAR, Septembre 1995).**
- 2. Perspectives triennales 1996-1998
(Direction de la Planification Août 1995)**
- 3. SENEGAL, Evaluation des conditions de vie,
(Banque Mondiale, Mai 1995)**
- 4. Enquête sur les Priorités
(Direction de la Prévision et de la Statistique 1992)**
- 5. La lutte contre la Pauvreté à Dakar, vers la définition d'une
politique municipale
(Programme de Gestion Urbaine, Bureau Régionale pour l'Afrique 1995)**
- 6. Programme Nationale de Lutte contre la Pauvreté, Stratégie et éléments
de programme d'actions
(Direction de la Planification, Juin 1995)**